Procès-verbal de la 35^{ème} Assemblée Générale de l'AGBD

27 mars 2007

1. Introduction du Président Pierre Boillat

En guise de préambule le Président remercie Mme Anne Mahrer, Présidente du Grand Conseil de Genève, de sa présence. Il la félicite de sa nomination à son poste au Grand Conseil en décembre 2006 et lui remet un bouquet de fleurs.

Le Président remercie de leur présence les représentants du Groupe régional des bibliothécaires vaudois (Françoise Schilt) et de l'Association des assistants en information documentaire (Vincent Guillot).

Il ouvre l'Assemblée par la réflexion suivante : Genève est une ville du livre, de par son passé, son présent et son avenir (cf. le billet du président dans Hors-Texte 81). Il y a des institutions renommées, comme la bibliothèque de Genève et la Fondation Bodmer aux fonds extrêmement riches. Mais étonnamment il n'y a pas de tradition d'organiser des conférences sur l'histoire du livre et des bibliothèques et sur la bibliophilie ancienne ou contemporaine. Pourquoi ne pas créer un groupe, rattaché ou non à l'AGBD, qui ferait venir des conférenciers? Le Président lance une invitation à l'assemblée à ce propos.

Le Président présente ensuite brièvement les membres du Comité et lit la liste des membres excusés à l'assemblée.

2. Approbation du procès-verbal de la 34^e Assemblée Générale

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport d'activités du Président

Ce rapport reprend les points exposés dans Hors-Texte n° 81, p. 6-11.

Membres

Il y a 310 membres à ce jour.

Comité

Le Président remercie le Comité pour son travail effectué au cours de l'année écoulée.

Comité de rédaction Hors-Texte

Formé par Elisabeth Bernardi, Marie-Pierre Flotron, Eric Monnier, Malou Noetzlin et Danièle Tosi, le président les remercie pour le travail effectué.

Manifestation (Midi-AGBD)

Il y a eu 3 manifestations l'année écoulée. Une autre est planifiée pour le 25 avril 2007 à la Bibliothèque d'art et d'archéologie.

Prix romand en bibliothéconomie

Le prix romand a été décerné le 15 janvier 2007 à Mercedes Alvarez, Céline Dubouloz et Sophie Haene pour leur travail : « Création d'un groupe compétence Actualité au sein des bibliothèques municipales de la Ville de Genève ».

Coopération

L'AGBD s'inscrit dans un réseau d'associations à la fois « faîtières » (comme l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses – BBS) et « partenaires » de même niveau, comme l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF), l'Association jurassienne de bibliothécaires (AJB), le Groupe régional des bibliothécaires vaudois (GRBV) et le Groupement valaisan des bibliothèques (GVB), pour ce qui est de la Suisse. Il existe aussi le groupe Rhône-Alpes de l'Association des bibliothécaires de France. Dans ce cadre, Pierre cherche à développer des contacts, à rencontrer et à collaborer avec ces associations. D'autre part les présidents des associations romandes se sont réunis à 2 reprises l'année écoulée afin de partager des informations. Il a été suggéré d'organiser des cours de formation continue ou des conférences en commun. Il est mentionné que l'AJB et l'ABF ne sont pas intéressées à participer au Prix romand en bibliothéconomie.

Archives

Toutes les archives de la précédente présidence ont été récupérées et Anita Matteazzi poursuit son travail de gestion.

Divers

- Des annonces professionnelles ne sont pas toujours libellées de manière adéquate. Pierre a dû réagir à 7 annonces mal formulées. Deux d'entre elles ont suscité une réponse positive : un poste de « secrétaire-documentaliste » aux HUG, pour laquelle les ressources humaines de l'Etat de Genève ont reconnu que c'était effectivement une mauvaise dénomination et une annonce pour un « responsable » de bibliothèque chez Givaudan, pour laquelle un AID correspondait beaucoup mieux au profil du poste.
- Le 19 juin 2006 les 11 Conseillers nationaux genevois ont reçu une lettre de l'AGBD (reprenant en fait un courrier de la BBS) leur demandant de rejeter la motion de Mme la Conseillère nationale Müller-Hemmi « Droit d'auteur : tantième à percevoir par les bibliothèques ». Indépendamment des courriers envoyés, cette motion a été retirée le jour même par Mme Müller-Hemmi.
- Le 5% de remise accordé aux membres de l'AGBD par les librairies genevoises est confirmé. La liste de ces librairies se trouve sur le site.
- Le 29 juin 2006, le Président a signé au nom de l'Association une lettre ouverte contre la réorganisation des bibliothèques de l'Administration fédérale.
- Le 9 novembre 2006, le Président a présenté l'AGBD à 90 étudiants de la HEG-I+D.
- Le 29 janvier 2007 les 38 nouveaux diplômés de la HEG-I+D ont reçu une lettre pour les encourager à devenir membre. Six à ce jour ont rejoint l'Association.

Après cet exposé, aucune remarque n'est ajoutée par l'assemblée.

4. Rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes

Le trésorier, Jean-Blaise Claivaz, remercie au nom de tous le Président pour tout le travail effectué lors de l'année écoulée. Le Président est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Les recettes s'élèvent à CHF 14'156.--

Les dépenses s'élèvent à CHF 10'285.--

Le bénéfice est de CHF 3'870.-- avec la réserve qu'une facture Hors-Texte d'environ CHF 1'400.-- n'est pas payée à ce jour, et donc que seul un bénéfice de CHF 2'400.-- ne peut être réellement considéré.

Au niveau du secrétariat une dépense de CHF 1'500.-- a été faite sous forme de don à l'association E-changer à la suite de l'appel de notre collègue Rosemarie Fournier sur swiss-lib.

L'essentiel des recettes viennent des cotisations. Mais d'ici quelques années l'Association pourrait compter de plus en plus de retraités sans que les nouvelles inscriptions ne puissent forcément compenser les départs. Il pourrait donc y avoir une baisse des cotisations. Il faudra donc penser, chacun de nous, à faire de la publicité auprès des collègues non membre.

Le Président remercie le trésorier pour son important travail.

Le rapport des vérificateurs des comptes, signé par Gina Reymond et Michel Gorin, est lu par ce dernier. Le bilan présenté fait ressortir un capital de CHF 29'175.26, ce qui constitue un bénéfice de CHF 3'870.61 par rapport à l'exercice précédent. La situation financière de l'Association est par conséquent tout à fait saine. Les vérificateurs relèvent une nouvelle fois l'excellente tenue de la comptabilité ainsi que la présentation agréable et claire. Ils proposent d'approuver les comptes et de donner décharge à notre trésorier, en le remerciant pour la compétence et le dévouement dont il a fait preuve dans l'exercice de sa fonction.

5. Elections au Comité

Jérôme Napoléon ne se représente pas au Comité pour un 3ème mandat. Le Président le remercie et lui remet un cadeau d'adieu.

Personne ne se présente dans l'assemblée pour rejoindre le Comité qui par conséquent devra fonctionner à 6 membres jusqu'à la prochaine Assemblée en 2008.

6. Développement de la formation continue à la HES-SO Genève

La parole est donnée à Madame Nicole Trottet, responsable de la formation continue à la HES-SO Genève. Elle remercie le Président de l'avoir invitée. Sa présentation s'inscrit dans une recherche de partenariat auprès des associations professionnelles

afin de proposer un programme de formation continue le plus proche possible des attentes des bibliothécaires.

- Le rôle du service de formation continue de la HES-SO Genève est une structure de coordination et d'appui aux écoles de la HES-SO.
- Les missions sont au nombre de six :

Information et communication
Analyse des besoins
Organisation des nouvelles formations
Coordination du contrôle de la qualité
Gestion de la logistique et mise en place des cours
Suivi financier

L'information et la communication sont assurées par la publicité dans les media, le site Internet du Centre et la recherche de partenaires.

L'analyse des besoins est assurée essentiellement par les professeurs des écoles. Les activités de relations publiques sont assurées par la formation continue, qui analyse les besoins et conduit à de nouvelles propositions.

Le Centre va devoir avancer de plus en plus vers des micro-formations ceci afin de permettre aux gens intéressés d'intégrer ces cours dans leur emploi du temps. Ce phénomène est un changement de culture précise-t-on.

Aucune formation par « e-learning » n'est en place à ce jour.

7. Débat sur la gestion des excédents financiers de l'AGBD

La question est de savoir ce que l'Association veut faire de ses excédents financiers. En effet l'Association n'est pas une entreprise privée et n'a pas pour objectif de thésauriser des bénéfices. Des pistes de réflexion sont proposées par le Comité, celui-ci s'en remettant à l'Assemblée pour prendre une décision ce soir.

Les pistes de réflexion retenues par le Comité sont les suivantes :

Promotion d'une campagne de lobbying

Financement d'actions humanitaires dans le domaine I+D avec une implication coup de cœur locale

Soutien à un congrès BBS (voir IFLA) à Genève

Amélioration Hors-Texte

Aides financières à des membres « désargentés » ayant besoin de suivre une formation ou de faire un voyage

Autres propositions ouvertes ...

Si on n'arrive pas à se mettre d'accord, le Comité propose de créer un groupe de réflexion «ad-hoc » qui aura pour mission de formuler des propositions.

Le débat est lancé sachant que la fortune de l'AGBD est de CHF 29'175.-- et qu'un bénéfice d'environ CHF 3'000.-- serait envisageable chaque année les années à venir.

Danielle Mincio: le Swiss Librarians for International Relations (SLIR) crée une antenne IFLA auprès des Nations Unies à Genève. Un groupe mixte sera constitué de bibliothécaires suisses et français. Ce groupe se réunira pendant 10 ans, chaque mois de mai à Genève et octobre à Paris. L'AGBD pourrait contribuer financièrement de même qu'elle était déjà présente lors de l'organisation de la pré-conférence du Sommet.

Yolande Estermann : des étudiants rencontrent régulièrement de grosses difficultés financières à assumer leurs études. L'AGBD ne pourrait-elle pas donner un coup de pouce ?

Malou Noetzlin : le monde politique est peu conscient des besoins de notre profession. La promotion (lobbying) est donc nécessaire. Pour des aides à des étudiants il faudrait développer des critères avant toute action.

Eric Monnier: l'ensemble des points sont valables et ne doivent pas s'exclurent l'un l'autre, quitte à ce que l'accent soit mis plutôt sur l'un une année et sur l'autre une autre année. Concernant l'impression de Hors-Texte, les gens sont satisfaits. Un soutien logistique à son Comité de rédaction cependant, par quelqu'un de compétent dans le logiciel de mise en page, permettrait déjà d'améliorer la qualité de la revue.

Gina Reymond : il serait bien que le Comité établisse des lignes directrices de ce que les membres souhaitent, ou alors celui-ci risque de s'entendre dire ultérieurement que le soutien à telle ou telle projet ne convient qu'à moitié.

Pierre Boillat : cela fait un an que le Comité réfléchit et discute des propositions. Il est temps de prendre une décision. Il faut soit créer un groupe ad-hoc, soit privilégier une proposition, soit ne rien privilégier et dire qu'on fait au coup par coup.

Françoise Schilt: 8 associations d'étudiants de l'Université de Lausanne se sont regroupées sous le label – Fédération des Associations d'Etudiants (FAE). Ils ont mis sur pied un fond de solidarité de CHF 9'000.-- qui a été distribué à 30 étudiants dans le besoin, soit CHF 300.-- pour chacun, afin de payer des factures imprévues (dentiste ou autre). Ce sont des gens qui ont épuisé toute possibilité de bourse. Il y a peut-être un besoin semblable à la HES-SO.

Danielle Mincio : ne pourrait-on pas faire une pondération de ces différents éléments, laissant ensuite au Comité poursuivre ce qui a été choisi ? L'aide aux étudiants est une grande priorité.

Michel Gorin: il y a un certain nombre de propositions qui sont faites ce soir, ensuite c'est au Comité à décider. Il faut prévoir un équilibre entre les propositions qui concernent directement nos membres et celles qui leurs sont extérieures. Pourquoi ne pas prévoir par exemple un partage des frais de voyage et d'hébergement d'un conférencier qui viendrait parler en même temps à 2 ou 3 des associations romandes?

On entend : il faut donner une enveloppe. A t'on des idées à long terme sur ce capital ? Peut-on voter ponctuellement ces excédents ?

Michel Gorin : c'est difficile de faire des prévisions trop précises et de trop anticiper ce qu'on ne connaît pas. Il y a un principe qu'il faudrait réaffirmer, c'est que le but d'une association comme la nôtre n'est pas de faire du bénéfice et que l'on constate depuis quelques années qu'il y a un bénéfice régulier qu'il faudrait au moins tendre à réutiliser automatiquement. Un deuxième principe est qu'on pourrait décider d'utiliser CHF 1'000.-- ou CHF 2'000.--, c'est à dire 2 ou 3 voir 4% de cette fortune, en tendant à la diminuer intelligemment.

Questions de Pierre Boillat à l'assemblée :

Quelqu'un s'oppose-t-il à ce que l'on décide comment gérer les excédents financiers ?

Personne ne s'oppose.

Quelqu'un s'oppose t-il à ce que l'on diminue la fortune de l'AGBD ? Personne ne s'oppose.

Y a-t-il une proposition parmi celles énumérées qui ne convient pas du tout ? Personne ne lève la main.

Etes-vous d'accord que l'on fasse un vote par proposition, pour pondérer ?

Eric Monnier: c'est difficile de pondérer l'ensemble des propositions car elles peuvent varier d'une année à l'autre. Pour le cas du soutien à un congrès BBS à Genève, il y aura une certaine somme nécessaire sur une année ou deux puis de nouveau rien pendant 15-20 ans. Idem pour le soutien à des étudiants où les sommes vont varier d'une année sur l'autre.

Pierre Boillat : donc il faut anticiper. Si l'on prend l'exemple du congrès, peut-être faut-il approvisionner un compte spécial pendant 10 ans ?

Danielle Mincio : lors d'un congrès, c'est souvent les municipalités ou le canton qui interviennent.

Madeleine Duparc : il semble que l'on perd du temps. Le Comité a été élu, vous avez toute notre confiance. Maintenant on pose la question de principe ... vous avez des pistes... on vous donne ce mandat... et vous nous en parlez.

Cette opinion est applaudie.

Gabrielle von Roten : il y a deux aspects : l'événementiel, comme un congrès BBS, où l'on aimerait un peu d'argent pour être présent et des choses à plus long terme, comme l'aide à des étudiants, pour lesquelles il faut bien définir le cadre.

Tout le monde s'accorde pour s'en remettre à la sagacité du Comité. Applaudissements dans la salle. C'est l'effet boomerang ajoute quelqu'un.

8. Rapport d'activités du GREF par Geneviève Nicoud

Après avoir énuméré les membres du GREF, soit Geneviève Nicoud (présidente), Michèle Bayard, Madeleine Duparc, Renata Ebener, Martin Läng (nouveau membre 2007), Daisy McAdam et Marie-Noëlle Mauris, Geneviève présente l'historique des réévaluations.

Juillet 2002 : Remise du rapport conjointement à l'Etat et à la Ville.

A l'Etat:

Octobre 2005 : le Conseil d'Etat entérine une décision qui rend caduque les réévaluations collectives en cours.

22 novembre 2005 : en réponse à une lettre co-signée par Eric Monnier et Geneviève Nicoud, Monsieur Charles Beer, informe que certaines réévaluations collectives et sectorielles allaient se poursuivre.

10 avril 2006 : un courriel de Charles Beer annonce que les réévaluations de fonction vont reprendre.

29 juin 2006 : Pierre reprend contact avec Charles Beer.

7 juillet 2006 : Charles Beer répond que les procédures n'ont pas repris.

13 septembre 2006 : le Conseil d'Etat annonce qu'il s'engage à mettre en œuvre au 1er janvier 2007 les réévaluations collectives.

28 septembre 2006 : Renata Ebener et Pierre Boillat rencontrent Paulo Lupo, responsable de secteur aux ressources humaines du DIP, et Robert Monin, directeur de la Division des ressources humaines du DIP. Il ressort de cette séance que les ressources humaines du DIP sont favorables à une réévaluation par le bas, c'est à dire en montant toutes les fonctions types, et que la formation des AID est prise en compte.

3 novembre 2006 : Pierre reçoit un appel de Paulo Lupo, qui lui annonce que le Conseil d'Etat s'est engagé à mettre en œuvre la réévaluation au 1er janvier 2007.

7 novembre 2007 : Paulo Lupo sollicite l'avis de l'AGBD sur la dénomination des nouvelles fonctions.

23 novembre 2006 : l'AGBD donne son accord pour les appellations suivantes :

- BDA, (bibliothécaire, documentaliste et archiviste) qui intègre toutes les filières et tous nos métiers.
- SID, qui permet de recouvrir les bibliothèques, les centres de documentation et les archives.
- BDA assistant
- BDA
- BDA spécialiste

- BDA responsable
- BDA coordinateur

L'ambiguïté de BDA spécialiste est déplorée, mais le terme de bibliothécaire chef disparaît.

6 février 2007 : Paulo Lupo fait part que le Conseil d'Etat a validé la réévaluation au 1^{er} janvier 2007 (avec effet rétroactif à cette date) et qu'une réunion d'information aura lieu.

9 mars 2007 : la réunion d'information a lieu au Collège Calvin, en présence de Paulo Lupo et Monsieur Alain Boegli du Service d'évaluation des fonctions. Cette séance est finalement ouverte à tout le monde, alors qu'il avait été dit qu'il fallait s'y inscrire. Paulo Lupo fait une présentation très claire et en transparence totale. Alain Boegli apporte des éléments plus techniques. Il ressort que le Service d'évaluation des fonctions de l'Etat de Genève (SEF) a procédé à l'analyse des fonctions selon le modèle de 1975, selon les 5 catégories, (formation, expérience, efforts physiques, efforts intellectuels, responsabilité) ce qu'on peut déplorer. Les 5 dénominations de BDA sont créées.

Il y a actuellement un « rangement » pour chaque bibliothécaire dans les 5 fonctions. Même s'il n'y a pas d'équivalence entre les anciens et les nouveaux diplômes, ils sont tous « rangés » sous le terme de BDA, et les assistants en bibliothèque non titulaires d'un CFC d'AID, en fait les aides bibliothécaires, peuvent aussi par une validation des acquis, avoir un statut d'AID.

Concernant les classes, on part de

- BDA assistant en classe 9
- BDA en classe 14
- BDA responsable en classe 15
- BDA spécialiste en classe 15
- BDA coordinateur en classe 17

Une réorganisation est en cours actuellement à l'Université. A partir du 2 avril 2007 est engagée une nouvelle directrice de l'information scientifique. Toutes les personnes en poste à l'Université vont connaître un « rangement » dans les différentes classes.

Concernant la faible réévaluation des AID, Paulo Lupo a répondu qu'un AID n'a pas les mêmes responsabilités que des titulaires d'un CFC travaillant dans les métiers de la santé. Ce fait intervient dans les critères de réévaluation.

Aucun recours collectif n'est possible étant donné que cette décision émane du Conseil d'Etat. Par contre il peut y avoir des recours individuels, si quelqu'un ne se reconnaît pas dans la fonction qui va lui être attribuée, donc dans son « rangement ». Il faut noter que les dénominations des fonctions ne peuvent être remises en cause.

Dans l'ensemble il faut saluer cette réévaluation qui est une belle illustration de la reconnaissance de notre profession par l'Etat.

A la Ville la situation est un peu différente :

En 2005, les politiques annoncent que c'est l'année du livre et qu'il y aura certainement une réévaluation de fonction de bibliothécaire.

Début 2005, Bertrand Gaehwiler, des RH de la Ville, dit que le dossier est finalisé et qu'il va passer au niveau de la Commission d'évaluation.

Puis on apprend que tout est bloqué parce que la Commission du personnel se retire de la Commission d'évaluation.

Septembre 2005 : un certain nombre d'échanges ont lieu avec Gérald Crettenand, président de la Commission du personnel. Une lettre de mécontentement est envoyée par courriel à la Commission du personnel par environ 80 bibliothécaires de la Ville pour demander de reprendre les négociations.

Marie-Noëlle Mauris intervient courageusement lors de l'Assemblée générale de la Commission du personnel pour apporter un éclairage sur la situation des bibliothécaires au sein de la Ville.

Octobre 2005 : la Commission du personnel revient à la table des négociations et les dossiers sont examinés par la Commission d'évaluation.

11 mai 2006 : les collaborateurs concernés apprennent que la Commission d'évaluation a pris une décision concernant la fonction de bibliothécaire.

Le bibliothécaire de base ne change pas de classe. Le poste reste en classe 8-10.

Un niveau supérieur est par contre créé pour les bibliothécaires en charge de secteur, responsables de petites unités. Ce poste est en classe 10-12.

Les bibliothécaires responsables se divisent en 2 groupes. Les responsables de moins de 10 personnes en classe 11-13 ; les responsables de plus de 10 personnes en classe 12-14.

Ce découpage est censé permettre aux collaborateurs de gravir les échelons selon l'ancienneté, l'expérience, et la responsabilité acquise.

Les bibliothécaires de base n'ont pas plus d'une classe de différence avec les AID classés en 7-9.

S'il n'y a pas de bibliothécaire de secteur à la Bibliothèque de Genève, ce poste existe tout de même à la Ville.

18 octobre 2006 : Pierre rencontre Mme Isabelle Ruepp, directrice des Bibliothèques municipales.

15 novembre 2006 : l'AGBD adresse un courrier à Manuel Tornare, conseiller administratif, pour prendre date des réévaluations et déplorer que les bibliothécaires de base n'aient pas été réévalués et demander une entrevue.

18 janvier 2007 : Pierre intervient à une assemblée de la Commission du personnel.

Février 2007 : la réévaluation au sein de l'Etat est connue et les bibliothécaires de la Ville souhaitent profiter de celle-ci pour revendiquer une nouvelle analyse de leur situation.

1^{er} février 2007 : Pierre adresse une lettre à Manuel Tornare, Conseiller administratif, afin de lui demander que Bertrand Gaehwiler vienne participer à notre assemblée ce soir, ce qui est refusé.

15 mars 2007 : à l'initiative du GREF, une lettre de protestation débutant par l'intitulé « Choc : la ville de Genève ferait-elle du dumping salarial au sein de ses bibliothèques ? » est envoyée à tous les membres du Conseil administratif ainsi qu'aux personnes impliquées dans la réévaluation.

20 mars 2007 : un message de Pierre via swiss-lib, fait part de l'opération entreprise par le GREF et les bibliothécaires de la ville.

21 mars 2007 : Pierre envoie un communiqué de presse aux médias suivants : ATS - 20 Minutes – Le Courrier - Le Matin – Le Temps – La Tribune – GHI – L'Hebdo – L'Illustré – Léman bleu – Radio Lac – La RSR – La TSR

Seuls: One FM - Radio Lac - Léman bleu - Le Courrier - en font état.

22 mars 2007 : les étudiants de la HEG-I+D manifestent à leur tour leur mécontentement et expriment leurs inquiétudes quand à leur avenir lors d'un éventuel engagement au sein de la Ville, puisque les conditions salariales diffèrent de CHF 1'000.-- par mois en moins à la Ville, en début de carrière.

Un courrier signé par Pierre et par la Présidente du GREF devrait être adressé à Bertrand Gaehwiler, pour soutenir l'action des bibliothécaires de la Ville.

Réactions diverses :

Daisy McAdam rajoute que Monsieur Drahusak, co-directeur du Département des affaires culturelles, dans sa lettre a quand même dit que la Ville allait tenir compte du dossier de l'Etat pour faire une nouvelle analyse de la fonction des bibliothécaires à la Ville.

Yolande Estermann rajoute que la HES-SO Genève est intervenue au Conseil administratif par une lettre co-signée par le Directeur général de l'Ecole et ellemême. Une réponse a été adressée par Monsieur André Hédiger, maire de Genève, expliquant en substance que la formation n'est pas importante!

Geneviève Nicoud dit que Monsieur Gaehwiler s'était engagé à nous tenir au courant, ce qui n'a pas eu lieu contrairement à l'Etat.

Michel Gorin : il y a une dichotomie certaine entre le titre très général de BDA et le contenu des descriptifs de fonction qui sont très axés bibliothèques, voir bibliothèques scolaires. Cette réévaluation a été menée par l'Etat en n'envisageant pas la globalité de la problématique. La réévaluation contente la majorité, mais il y a une minorité de personnes au DIP, voir dans d'autres départements, qui était classifiée différemment et qui n'est pas intégrée dans la réévaluation. C'est une victoire d'étape, mais une bataille va venir d'ici l'année prochaine, lorsque la HEG (avec Coire) va délivrer des Bachelors. La bataille sera alors de situer le Bachelor de l'Ecole au niveau des Bachelors universitaires et de défendre leur équivalence salariale.

Danielle Mincio : le Bachelor n'est pas égal à la licence : C'est une demi-licence ! Les licences sont des Masters.

Eric Monnier: Monsieur Lupo a dit qu'avec un niveau Bachelor, les choses seraient reprises. Quand ils se sont fondés sur un niveau de formation ils l'ont fait sur un niveau de formation HES. Le DIP a alors demandé s'il y avait d'autres cahiers des charges dont il fallait tenir compte, mais n'a pas obtenu de réponse.

Madeleine Duparc : la nouvelle grille d'évaluation annoncée à l'Etat a été abandonnée. Dans la rubrique K – formation – la définition donnée ne correspond pas au niveau HES. On nous a répondu qu'on allait étudier une nouvelle grille. Il faut s'attendre à une nouvelle réévaluation d'ici 3 à 5 ans.

Yolande Estermann: Monsieur Lupo a bien dit qu'avec la nouvelle organisation des Hautes écoles et l'introduction des Bachelors et des Masters, une nouvelle remise à plat de l'évaluation des BDA aurait lieu. A la Ville par contre, ils disent qu'on analyse la fonction, pas la formation.

Geneviève Nicoud annonce que Marie-Noëlle Mauris quitte le GREF après un long travail exécuté depuis 1999 à aujourd'hui. Au nom de tous elle est vivement remerciée et chaleureusement applaudie et Pierre lui remet un bouquet de fleurs au nom de l'Association.

9. Divers et propositions individuelles

- a. Lobbying : le Président demande à l'Assemblée si elle accepte que le Comité s'occupe de cette question. Oui est répondu dans la salle.
- b. Bibliothèques scolaires : le 23 février 2007, une collègue envoie un courriel pour faire remarquer que les bibliothèques scolaires du primaire ne sont pas gérées systématiquement par des professionnels. L'Assemblée accepte-t-elle que le Comité s'occupe de cette question ? Oui est répondu dans la salle.
- c. BBS : adhésion et congrès 2007 à Sierre. Le prochain congrès BBS aura lieu du 29 août au 1^{er} septembre à Sierre.
- d. Normes CLP : jusqu'au 5 avril prochain. Pascal Hauenstein se propose de les relire et d'en faire une synthèse critique.
- e. Salon du livre 2007 à Genève : le prochain salon aura lieu du 2 au 6 mai. La Bibliothèque nationale suisse (BN) propose une présence sur son stand. Des volontaires sont recherchés. Dans ce cas contacter le Comité. La conférence

- organisée par la BN aura pour intervenant Monsieur Alain Tihon, consultant belge en stratégie d'information. Le thème sera : « Les attracteurs informationnels ».
- f. Correspondance aux membres : 2/3 des membres ont une adresse de courrier électronique. L'assemblée accepte-t-elle que le Comité fasse part des annonces ponctuelles par courriel aux membres dotés d'une adresse électronique et par voie postale pour les autres, le tout en sachant que le bulletin de versement et le procès-verbal de l'Assemblée générale seront toujours envoyés à tous par la poste ? Oui est répondu dans la salle.
- g. Adresse Web de l'AGBD. L'adresse de l'AGBD change, la nouvelle adresse devient : www.agbd.bbs.ch
- h. Propositions:
 - AID: tenir compte de leur expérience professionnelle antérieure au CFC dans l'échelle des traitements (Loïc Diacon). Il y a des gens qui ont déjà une pratique professionnelle avant d'obtenir le CFC. Ceux de la volée 2006 sont plus de 20% dans ce cas. Cette situation n'a pas été prise en compte par le SEF dans le cadre des réévaluations. Il s'agirait de prendre en compte non seulement la formation mais aussi de valider les acquis de l'expérience. Il avait été proposé de créer 2 fonctions, AID1 et AID2, afin de tenir compte de ces cas. Le problème c'est que le poste est lié à la fonction, que ce soit à la Ville ou à l'Etat.
 - Formation I+D: défense des niveaux de formations (Michel Gorin).
 Michel Gorin intervient au sujet du débat qu'il a lancé sur Swiss-Lib, en lien avec la refonte du CFC de Gestionnaire en Information documentaire (ex-AID).

C'est une problématique réelle, car on ne peut pas laisser entendre qu'un niveau de formation, parmi les 3 prévus, peut se suffire à lui-même et permettre d'assumer tout type de fonction. Cette situation pourrait amener des employeurs à engager de préférence des CFC. Il faut craindre un déséquilibre complet sur le long terme. Michel demande que notre Association, représentante de notre milieu professionnel, et groupe d'intérêt de la BBS, (une des instigatrices du contenu du programme du CFC), reste attentive à la complémentarité qui a été souhaitée entre ces niveaux de formations. Il craint un dérapage et nous demande de réaffirmer la complémentarité de ces 3 niveaux.

Danielle Mincio: il y a des personnes qui ne peuvent pas suivre la voie royale, pour des raisons économiques. N'y aurait-il pas moyen de développer une formation en cours d'emploi au niveau HES?

Yolande Estermann dirige une enquête avec un groupe d'étudiants sur l'opportunité de mettre en route une formation en emploi. Les premiers échos sont assez négatifs. Les employeurs n'ont pas du tout envie d'engager pendant 4 ans des personnes en formation HES. Il y a une forte différence culturelle entre la Suisse allemande et la Suisse romande. La Suisse alémanique a une pratique de l'apprentissage et de son accompagnement en emploi qui n'existe pas en Suisse romande.

Lors de la présentation à Olten du nouveau CFC de Gestionnaire en information documentaire, il n'y avait presque que des alémaniques dans la salle. C'est pour eux la logique de l'abandon de la formation BBS qui se reporte sous la forme de l'apprentissage, parce que c'est comme cela depuis 20-25 ans. Une étude de faisabilité avait déjà eu lieu il y a 10 ans, et avait déjà mené à la conclusion que cela ne servait à rien d'investir dans la mise en place d'une formation en emploi.

Eric Monnier: si l'AGBD veut mener une action de lobbying, c'est auprès des employeurs, afin de leur faire comprendre l'importance d'une formation HES en emploi. Il existe déjà à Genève des formations de niveau HES en emploi sur 4 ans.

Yolande Estermann: c'est très difficile pour l'Ecole de mettre en route une formation en emploi si on a l'impression qu'il n'y a pas d'intérêt des milieux professionnels. C'est un gros travail qui nécessite une adaptation assez fondamentale. Il faut aussi gérer des gens qui viennent du Jura, de Fribourg, de Vaud, etc.

Pierre : l'AGBD prend-t-elle position sur l'ordonnance sur la formation en consultation jusqu'au 16 avril 2007 ?

Michel Gorin : prendre position ce n'est pas forcément prendre position point par point. Il peut y avoir une prise de position générale, mettant en évidence ce dérapage dangereux d'un niveau sur les 2 autres. Par délégation le Comité peut répondre. Le programme des cours, qui est l'application de l'ordonnance, se trouve sur le site de la délégation à la formation.

Madeleine Duparc : Il y a beaucoup de choses dans ce programme pour laquelle la Commission d'examen n'a pas été consultée du tout. Il faut en parler avec Katalin Haymoz, en charge de la majorité des cours professionnels pour le CFC, car une réunion doit avoir lieu le mardi 3 avril 2007. L'AGBD pourrait envoyer un courrier de principe, cela pourrait suffire.

Daisy McAdam: le GRD va aussi prendre position officiellement.

Avant de conclure le Président demande s'il y a une remarque ou un commentaire d'intérêt général.

Intervention de Madame Anne Mahrer, Présidente du Grand Conseil: le monde politique est très attentif à ce qui se passe dans les bibliothèques, mais certains députés cherchent des retours sur investissement. Le travail à l'égard du monde politique nécessite non pas de l'argent mais un travail de lobbying pour se faire mieux connaître et préciser ce que nous faisons et l'importance que nous avons dans la Cité pour nos concitoyens. En politique il y a peu de femmes. Elles ont de la peine à être visibles et relayées par la presse. Dans notre profession et pour les bibliothèques c'est un peu la même chose.

Fin de l'Assemblée à 22h45. PV rédigé par Jérôme Napoléon.